

## **Ce que vous voulez savoir sur la chirurgie ambulatoire :**

Pouvions nous imaginer, il y a seulement quelques années encore que nous puissions rentrer à l'hôpital le matin et en sortir le soir après avoir subi une opération de la cataracte, une arthroscopie du genou, une chirurgie des varices, une opération des végétations et des amygdales, une opération d'une hernie hiatale, ou encore l'ablation d'une tumeur du sein ?

C'est pourtant aujourd'hui chose courante rendue possible grâce aux progrès de la médecine tant en chirurgie qu'en anesthésie. Ce progrès ne cesse d'évoluer et de permettre d'effectuer en chirurgie ambulatoire des actes de plus en plus complexes comme l'ablation de la vésicule sous coelioscopie, l'ablation des calculs du rein ou de l'urètre, certaines opérations du cancer du sein, de la thyroïde, de la surrénale, l'ablation de ganglions, la chirurgie compliquée du genou, de l'épaule, certaines opérations pour éventration voire certaines opérations neurochirurgicales.

La chirurgie ambulatoire a commencé à se développer dans les années 80 en particulier aux Etats Unis. A l'étranger (Hollande, Belgique, Grande Bretagne, USA...) 80 à 90% des interventions sont réalisées en ambulatoire. En France, son développement est plus récent et plus lent (environ 40%): c'est la loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière qui a défini la chirurgie ambulatoire comme une structure de soins alternative à l'hospitalisation.

En 2013, plus de 4 interventions sur 10 étaient réalisées en ambulatoire, avec un taux variant de 37,8% à 45,7% selon les régions. D'ici 2020, ce sont plus de 6 interventions sur 10 réalisées en ambulatoire qui sont attendues.

Il faut néanmoins constater que cette prise en charge reste encore peu connue du grand public et que beaucoup se posent encore des questions :

- La chirurgie ambulatoire est-elle une approche purement économique de la santé ou un progrès réel dans la prise en charge ?
- Est-elle vraiment moins onéreuse que l'hospitalisation complète ?
- Quels en sont les enjeux pour l'assurance maladie, et pour les établissements de santé ?
- Quelle est la politique mise en place et quelle sont les mesures incitatives au développement de la chirurgie ambulatoire ?
- Quelle est la situation actuelle en France, en région Bourgogne Franche Comté ?
- Quels actes peuvent être réalisés en chirurgie ambulatoire ?
- Quels avantages pour le patient ?
- Quels sont les freins au développement de la chirurgie ambulatoire ?
- Comment est organisée la prise en charge, quelles en sont les étapes, et quelle information reçoit le patient ?
- Comment le risque post opératoire est-il maîtrisé ?
- Quelles sont les conditions pour être « éligible » à la chirurgie ambulatoire ?
- Comment est assurée la continuité des soins ?

Autant de questions légitimes que chacun peut se poser. Si tel est votre cas venez

le samedi 6 février 2016 à 9 heures

à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Besançon

46 avenue Villarceau

(parking assuré et gratuit)

participer au forum organisé par l'ARUCAH avec le concours de l'ARS de Bourgogne Franche Comté

Inscrivez-vous en retournant le bulletin joint.